



Destitution de l'autorite parentale/abandon effectif et repetee

Par **mjos_old**, le **08/07/2007** à **13:42**

Bonjour!

Séparée de mon conjoint en 1999, celui-ci n'a plus donné signe de vie à partir de 2000, j'ai appris par hasard, qu'il était parti à l'étranger, alors même que le divorce n'était pas encore prononcé. Ainsi, notre fille est restée quelques années sans voir son père. Etant absent au moment de divorce, en 2001, il a perdu son droit de visite et d'hébergement. En 2002, il réapparaît et fait les démarches pour récupérer ses droits de visites et d'hébergements, ce qui fut fait rapidement...pour finalement, re-disparaître. Aujourd'hui, on n'a plus du tout de nouvelles depuis 2002, ou de manière éparse et par ouï dire. Cette situation est particulièrement perturbante pour notre fille. Je souhaite aujourd'hui demander qu'il soit déchu de son autorité parentale, puisque je suis coincée sur le plan administratif: Puis-je partir en vacances à l'étranger avec ma fille? L'envoyer en voyage linguistique? ou faire une carte d'identité, tout simplement, alors, que je ne sais même pas où habite son père, et qu'il faut, ce me semble, l'accord des deux parents?

Ma crainte est aussi qu'il passe son temps à disparaître/réapparaître, m'imposant de revoir sa fille et nous obligeant à nous adapter à ses desiderata, comme il avait fait la fois d'avant, ce qui est très dommageable et perturbant sur le plan psycho-affectif .

Merci pour vos conseils qui me seront très précieux